

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëticia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : GOASTER Samy

Délibération n°2025-029

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

AMENAGEMENT

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL – RD14 RUE MOUEXIGNE (LAMBALLE)

À l'issue de la création de la rue Fernand Labbé, desservant la ZAC du Liffre, la commune de Lamballe-Armor a aménagé fin 2023 la rue Mouëxigné, dans sa partie comprise entre la rue de Penthievre et la rue Druette. Cette opération a consisté à créer un aménagement cyclable sur cette portion de route départementale n°14, désormais en sens unique, et à en réorganiser le stationnement et les circulations piétonnes.

Ces travaux ont été réalisés dans l'emprise du domaine public routier départemental (route départementale n°14). Les principes d'aménagement avaient été validés par les services du Département le 12 juin 2023, et nécessitent la signature de deux conventions entre le Département des Côtes d'Armor et la commune de Lamballe-Armor :

- Une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental ;
- Une convention relative à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du Département des Côtes d'Armor, pour percevoir la participation du Département à la réfection du tapis d'enrobés, d'un montant de 34 076,00 € TTC.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec le Département les conventions citées ci-dessus et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

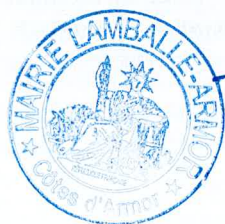
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **31 MARS 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **31 MARS 2025**

De la publication le

31 MARS 2025

[Handwritten signature in blue ink]

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

